

# LES VENTES DE COUPES DE BOIS

## vues par un membre des AFF

Michel DESLANDES

*Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la façon dont l'ONF se débarrasse des arbres devenus trop grands, et que vous n'avez jamais osé demander.*

Le catalogue des **VENTES DES COUPES DE BOIS**, édité par l'Office National des Forêts, paraît chaque année, vers la fin du mois de juin. Les ventes ont lieu, environ trois mois plus tard, en septembre. La catalogue est évidemment destiné à porter à la connaissance des professionnels de la filière bois les renseignements quantitatifs et qualitatifs des lots de bois que propose l'ONF. Munies de ce catalogue, les personnes intéressées ont donc la possibilité d'aller juger sur place, entre juin et septembre, les arbres faisant partie d'un lot, et de se fixer le prix auquel, éventuellement, ils se risqueront à soumettre leur offre d'achat, le jour venu.

Tous les ans, le directeur de l'agence départementale ONF de Seine et Marne a la gentillesse de nous faire parvenir un exemplaire de ce catalogue, pour information. C'est en effet la tradition, et les AFF ne

manquent pas d'éplucher chaque année ce catalogue, toujours riche d'enseignements. Le jour de la vente, notre association envoie un observateur. Bien sûr, notre association s'inquiète de connaître la localisation de ces coupes, le volume proposé, la qualité "de la marchandise" et l'impact sur l'esthétique de notre (chère) forêt.

Coté pratique, qui dit ventes de bois dit coupes d'arbres. Il peut arriver que ces arbres servent de support au balisage des sentiers bleus, et dans ce cas les balises partiront à la scierie. Pour éviter une carence de "trait bleus", notre observateur informe chacun de nos baliseurs de cette éventualité, pour que ceux-ci puissent y remédier en changeant de support, avant la coupe.

### Le vent de l'écologie a soufflé.

Depuis quelque temps, la lecture attentive de ce catalogue des ventes laisse apparaître de multiples changements dans les conditions d'exploitations forestières par l'Office.

La nouveauté, c'est l'introduction

du caractère officiel de la politique de gestion forestière durable connue sous le nom de PEFC (Pan Européen Forest Certification, traduit en francilien par Programme Élargi des Forêts Certifiées).

Les partenaires de la filière bois Île-de-France se sont regroupés dans l'association régionale PEFC. La gestion durable existant depuis longtemps à l'ONF, l'Office a adhéré à cette association, et il est exigé des acheteurs de coupes de faire tout le nécessaire pour que cet engagement soit assuré avec l'aval.

Autre chose qui nous fait grand plaisir : Depuis un an, on peut lire ces lignes : "Sur plusieurs coupes, l'utilisation de la peinture par certains exploitants conduit à porter atteinte à la qualité esthétique et paysagère de nos forêts. Nous vous remercions de procéder à vos repérages de manière très discrète afin de préserver le paysage forestier et d'éviter une réaction de rejet de la part du public qui ne pourrait que porter atteinte à l'image et à l'action de la filière."



La Boissière, 1990.

Photo F. BEAUX



## Les ventes des coupes de bois vues par un membre des AFF

Mais, contrairement à ces judicieux conseils, la peinture est maintenant admise par l'ONF. Le Cahier des Clauses Communes des coupes en bloc et sur pied, (1) dans sa nouvelle version, indique entre autres choses, "Les arbres isolés ou en îlots maintenus dans un but paysager, les arbres d'élite sélectionnés et les arbres remarquables sont signalés par une marque à la peinture et mentionnés dans les clauses particulières de l'article". Il ne faut pas endommager ces arbres ! Des indemnités sont prévues en cas de non-respect. (Article 6.3).

L'Office a conçu (depuis longtemps) un régime spécial "clause accueil du public" prévoyant une "durée maximale d'exploitation". Pour certains lots, à forte attraction pour les promeneurs, elle doit avoir lieu entre le 1er novembre et le 15 avril. (Article 6.4).

La protection des oiseaux est prévue (direction européenne concernant la nidification) (article 6.6.3) en interdisant l'abattage d'arbres si des oiseaux occupent les lieux. L'entretien des engins mécaniques, en forêt, est étroitement réglementé, pour éviter des fuites d'huile de leurs instruments oléopneumatiques. L'abandon des débris (objets métalliques, en verre, ou en matériaux synthétiques) est prohibé (article 6.6.4). La chasse aux vieux bidons d'huile de tronçonneuse est ouverte ! Également celle des carcasses des vieux pneus brûlés.

Enfin "Sont portés à la connaissance de l'acheteur (terrain ou plan) et notifiés dans les clauses particulières tous les sites nécessitant une attention particulière tels que les sites classés, habitats prioritaires des sites **Natura 2000**, arrêtés de protection des biotopes, réserves naturelles et réserves biologiques, présence d'espèces à protéger ou de milieux particuliers.

Le respect des sentiers balisés figure aussi dans les clauses particulières. De même pour les arbres remarquables porteurs d'un rond bleu. (Encore de la peinture !)

Notre association est très satisfaite de ces nouveautés, qui marquent une attitude tout à fait conforme à l'article 2 de nos statuts, ainsi rédigés : *L'association des AFF a pour but, dans le cadre de la disposition de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et de son environnement :*

- de contribuer à assurer la conservation et la protection des sites, des monuments pittoresques et des végétaux et animaux de la forêt de Fontainebleau, ainsi que de l'ensemble du massif forestier dont elle fait partie, de ses abords et de son environnement.

- de poursuivre des actions ayant pour objet de promouvoir l'éducation des jeunes et du public en matière de protection de la nature.

À la Maison dans la Vallée, à Avon, la vente du 22 septembre 2004 a commencé à 8 h 30. Il fallait traiter 156 lots de bois, susceptibles de donner ensemble 141.513 m<sup>3</sup>. À raison d'une ou deux minutes par lot, cela représente près de cinq heures.

Plus une pause en milieu de matinée. Plus un arrêt au "vin d'honneur" en fin de parcours. Il faut prévoir de déjeuner un peu plus tard que d'habitude...

### Quelques "brèves" relatives aux ventes et aux coupes

Alors qu'autrefois les ventes se pratiquaient par la méthode "des enchères descendantes", elles se font maintenant par soumissions écrites, pouvant faire l'objet d'un envoi par la poste ou d'une offre rédigée sur place. Sur place, cela veut dire (la plupart du temps) dans la grande salle de "La maison dans la Vallée".

Actuellement, la méthode "papier + stylo" est employée. Une étude a été faite pour utiliser des méthodes électroniques et informatiques, et deux essais concluants ont été faits en Picardie et en Normandie. Il est probable que ce mode soit utilisé dans notre région en 2005.

Autre changement : autrefois pour l'Île-de-France, il y avait une vente en Seine et Marne, et une autre à Rambouillet. Maintenant, il n'y a qu'une seule vente, à Fontainebleau, pour toute la région Île de France.

Comme pour toute vente aux enchères, le public est admis. La vente est réalisée en présence du préfet, ou de son représentant. Il assure le caractère officiel de la vente, par sa seule présence.



Triage de Franchard, 1993

Photo F. BEAUX

Pratiquement, son rôle consiste à proclamer le numéro de l'article, le nom de l'adjudicataire et le montant de la transaction.

### En blocs et sur pieds

Que signifie cette expression ? Les arbres qui composent les lots sont presque toujours vendus "sur pied". L'abattage devant être réalisé ensuite par le personnel de l'acheteur. Le travail est contrôlé par un agent responsable faisant partie de l'ONF.

En Alsace-Lorraine, comme en Allemagne, la tradition veut que les arbres bois soient vendus "en bloc", c'est-à-dire abattus et façonnés par l'Office. Les grumes étant exposées sur des places de dépôt. Lors des ventes, l'Office se réserve de retirer le lot, s'il estime que les soumissions n'atteignent pas un prix convenable. Le retrait est constaté si aucun acheteur ne s'intéresse au lot, ce qui se traduit par une absence totale d'offre d'achat. Les arbres restant toujours "sur pied", la vente du lot pourra être reportée à une autre année.

### Localisation des coupes, numéro de la parcelle

Les précisions de situation de la parcelle sont indiquées au catalogue : Canton de la forêt, surface, limites etc. S'il s'agit seulement d'une partie d'une parcelle, ceci est indiqué par la lettre p.

Pour chaque article, l'adresse de

l'agent responsable, chargé de renseigner les acheteurs potentiels, figure en bas de page.

### Quelques notions de termes employés en sylviculture

Notion de base : les forestiers ne peuvent pas modifier la nature du sol. Il faut faire avec ce qui existe. L'apport d'amendements ou d'engrais est impossible. Il en est de même pour l'hygrométrie. On ne peut compter que sur la pluie (ou la neige). Par contre, le forestier peut intervenir sur la lumière en faisant des coupes qui sont autant d'étapes qui constituent la sylviculture. L'avantage des coupes, c'est qu'elles participent au financement de l'Office. Mais, pour Fontainebleau, les recettes sont très inférieures aux dépenses !

### Les types de peuplement

Le type de peuplement est précisé dans le catalogue des ventes, pour chaque lot.

À savoir : taillis simple, taillis sous futaie, futaie régulière ou irrégulière.

### Les natures des coupes

La nature de chaque coupe est aussi précisée, par exemple :

**Les coupes d'amélioration** dite aussi coupes d'éclaircie ; elles ont pour but d'amener le peuplement à sa composition idéale (dosage des essences précieuses), de continuer la sélection des meilleurs

sujets en éliminant les arbres malades, tarés ou mal conformés, et de donner une place suffisante aux sujets d'élite. Ces coupes interviennent à intervalles réguliers de 5 à 15 ans.

**Les coupes de régénération qui comprennent :**

- les coupes d'ensemencement ;
- les coupes secondaires (il y a plusieurs coupes secondaires, espacées dans le temps) ;
- la coupe définitive.

**Les coupes de jardinage** (coupes effectuées en futaie irrégulière et destinées à assurer par plages juxtaposées, la régénération et l'amélioration du peuplement.) On évite ainsi de trop grandes clairières. Pour le grand public, l'aspect n'est pas trop bouleversé.

**Les coupes sanitaires**, comme leurs noms l'indiquent, elles ont pour but d'abattre tous les arbres morts, sénescents et tous ceux qui n'ont aucune chance de croître.

### Les séries

La notion de série en forêt de Fontainebleau est très particulière. Les noms correspondent, depuis son classement en forêt de protection, au nouveau plan d'aménagement de cette forêt.

### Traduction des initiales employées, pour cette forêt :

**GSP** = Gestion sylvicole patrimoniale

**IPP** = Intérêt paysager particulier

**IEP** = Intérêt écologique particulier

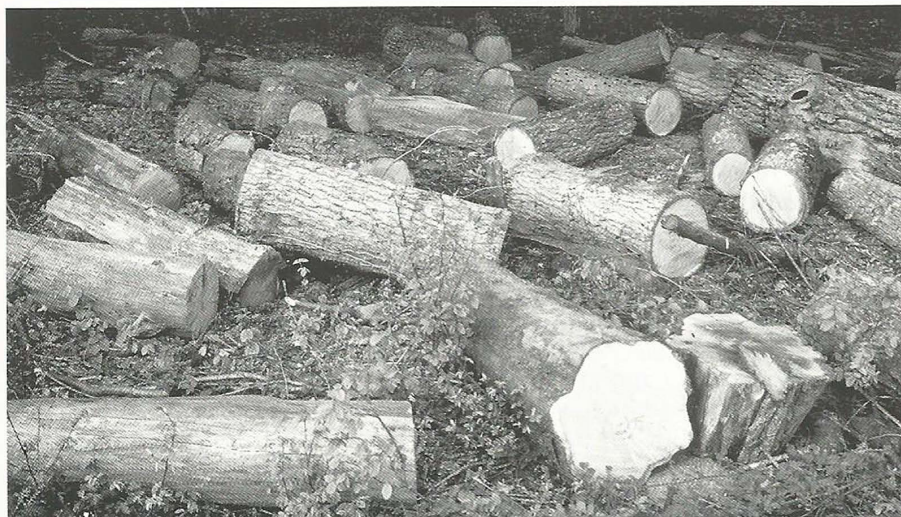
**RBD** = Réserve biologique dirigée

**RBI** = Réserve biologique intégrale (par définition, ne peut pas se trouver dans le catalogue !)

### Trucs et astuces

**Sondages** : "Les amateurs sont autorisés à sonder les chênes susceptibles de donner du tranchage, à la condition expresse que les sondages soient effectués à une distance inférieure à 30 cm du sol". Le but est de vérifier la bonne qualité du bois.

Commentaires : si vous rencontrez un très gros chêne martelé, regardez au pied. Vous avez une chance de trouver un petit trou, très profond.



Petit Barbeau, 1990

Photo F. BEAUX



Les ventes des coupes de bois vues par un membre des AFF

ARTICLE No: 04F731 04019700A4  
 Exercice : 2004 FORET DOMANIALE de FONTAINEBLEAU  
 Territoire communal de Fontainebleau Dept. :77  
 Série GSP Parcelle 402p Lot :UNIQUE  
 Canton de: Les Mares de By  
 Poste no : 85150906 - UT FONTAINEBLEAU EST  
 Limites N: RF Petite Haie et Sainte Barbe  
 E: Bornage  
 S: Voie ferrée  
 O: RF des Mares de By  
 PEFC/10-21-14/09  
 Prix de vente HT : Peuplement Futaie régulière Coupe Amélioration  
 Marquée en délivrance - marques au corps au marteau de l'Etat n°1  
 en Février 2004  
 Acheteur : Comprenant l'exploitation sur une surface de 20,00 HA de :  
 634 arbres 576 perches et brins

DESIGNATION PAR CATEGORIE DE DIAMETRE DES TIGES FAISANT PARTIE DE LA VENTE																									
TOTAL	ESSENCE	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
259	CHENE		22	9	17	33	53	59	33	15	4	6	5					2		1					
	DT DCL							1	1	3			1												
858	HETRE	40	54	174	186	135	100	53	46	34	16	4	3	3											
	DT DCL								1		1														
90	AUT. FEU	30	10	33	10	3	2	2																	
3	PIN SYL			1	2																				
1210	< TOTAL																								

VOLUMES PRESUMES SUR ECORCE												
ESSENCES	CHE	/DCL	HET	/DCL	A.F	P.S					TOTAL	Dont DECL
Tarifs	A125		A1.5		A1.5	A1.5						
Arbres	266	12	403	4	8	1					678 m3	16 m3
Perch.br.	9		87		8	0					104 m3	
Houppiers	106		162		0	0					268 m3	
Taillis	0		0		0	0						
<b>TOTAUX</b>	<b>381</b>		<b>652</b>		<b>16</b>	<b>1</b>					<b>1050 m3</b>	

Volume-tige sous écorce des arbres résineux = 1 X 0,91 = 1 m3

CERTIFICATION : Adhérent à PEFC, sous le N° 10-21-14/09  
 AGENT RESPONSABLE : LINIGER Bruno MF d'Avon  
 Rue du Rocher 77210 AVON - TEL:01.60.72.52.37  
 PROROG. TARIF : 12 mois tarif de base  
 COMPTABLE : TRESORERIE GENERALE DE MELUN  
 PLACE DE DEPOT : Non aménagée interdite le long RF de la Fossette  
 DELAI D'EXPLOIT. : 15/10/2005  
 TVA : 5,5 % SUR LES DEBITS  
 1 chêne P.401 de diamètre 45, déclassé, martelé fait partie du lot.  
 Respect de la régénération de la P.403 semis agés de 10 à 20 ans  
 "Ruisseau" (art.6-5 du CCC) zone concernée : mare de By.

ARBRES = tiges de 30 et + pour chêne et hêtre, 25 et + pour les autres essences, sauf stipulation contraire aux clauses communes



Et des petits copeaux de bois. C'est la trace d'un sondage. Introduisez un grand brin d'herbe pour en juger la profondeur. Il y a peut-être plusieurs sondages sur le même pied.

### Abréviations

**Canton** : chaque forêt est divisée en un certain nombre de cantons, et leurs noms figurent sur la carte de l'Institut Géographique National.  
**UT** : le massif forestier de Fontainebleau est divisé en 3 unités territoriales, l'une au Nord, l'autre à l'Est, et la dernière à l'Ouest.

**RF** : route forestière.

**Perche, brin, arbre** : les petits diamètres sont appelés "perche" ou "brins". Pour avoir le droit d'être appelé "arbre"; il faut avoir atteint un certain diamètre, indiqué en bas de la page.

Le volume présumé des houppiers est indiqué.

**DT.DCL** : dont déclassés, autrement dit défectueux

**AUT.FEU (AF)** : autres feuillus

**PIN.SYL (PS)** : pins sylvestres

**PROROG TARIF** : prorogation du tarif. Pour certains lots en régénération, il est nécessaire que les travaux soient faits rapidement, pour faire cesser l'obscurité nuisible à la croissance de jeunes sujets. Au-delà d'un certain temps, l'adjudicataire est taxé s'il tarde trop à exécuter le travail convenu.

### La diversité des lots

Cette diversité est très grande.

● Dans la composition : certains lots ne comportent que du chêne. D'autres rien que du résineux. La plupart du temps, la variété des essences est évidente.

● Dans le volume proposé : pour 2004, un lot totalisait 371 m<sup>3</sup>, alors qu'un autre atteignait 2085 m<sup>3</sup>.

● Dans les prix de vente : toujours pour 2004, un lot a été attribué à 6.222 € ; un autre 66.638 €.

### Le débardage avec un cheval

A proximité immédiate des villes, là où le public peut s'indigner de voir des tracteurs employés à tirer des grumes pour les débusquer, l'ONF imposait aux adjudicataires l'emploi de chevaux. Très écolo-



Hêtraie aux Huïts Routes

Photo F. BEAUX.

gique ! Mais plus l'Office impose de contraintes aux candidats acheteurs, moins les entreprises sont intéressées. Donc les articles ne trouvent pas preneurs. N'ayant obtenu aucune offre, l'article est alors retiré. Dans ce cas, les ventes peuvent se faire "à l'amiable". La tempête de décembre 1999 a mis fin à cette expérience.

### Autres trucs et astuces

Pour éviter que deux acheteurs différents soumettent deux offres exactement au même prix et donc pour éviter un tirage au sort, les soumissions ne sont pas arrondies. On ajoute une poignée d'euros, au cas où. Par exemple, au lieu de proposer 11.000 €, on écrira 11.080 €.

### Confort ou inconfort ?

Tout le monde a droit à une chaise.

Les acheteurs qui sont arrivés les premiers ont aussi droit à une table pour qu'ils puissent étaler leurs papiers et leurs calculatrices. Les autres se contentent de calculer et d'écrire sur leurs genoux. Enfin les curieux se contentent de suivre la vente, le catalogue en mains.

### Le prestige de l'uniforme

Le personnel de l'Office revêt toujours son plus bel uniforme pour augmenter la solennité de l'événement. Une exception mémorable : le 14 février 2001 a eu lieu une première vente de 115.300 m<sup>3</sup> de "produits accidentels". Soit deux mois et demi après la tempête. Pour rendre hommage aux forestiers d'Ile-de-France qui avaient énormément mouillé leurs chemises pour marteler, référencer, dresser le catalogue, tous les forestiers sont venus en tenue de travail.

### BIBLIOGRAPHIE

**BADRE Michel**, *Forêt et marché du bois*, Hatier 1984.

**CHEVALLIER Fabrice**, L'historique des marteaux forestiers, *La Voix de la Forêt 1997/2*.

**DESLANDRES Michel**, Développement durable, gestion durable, écocertification, certification forestière, système PEFC... *La Voix de la Forêt 2000/2*, p. 42.

**FISCHESSER Bernard**, *La Vie de la forêt*, Horizons de France 1970.

**ONF**, *Forêts en Île de France*, 1984.

**TENDRON Gérard**, *La Forêt de Fontainebleau, de l'écologie à la sylviculture*, ONF 1983.

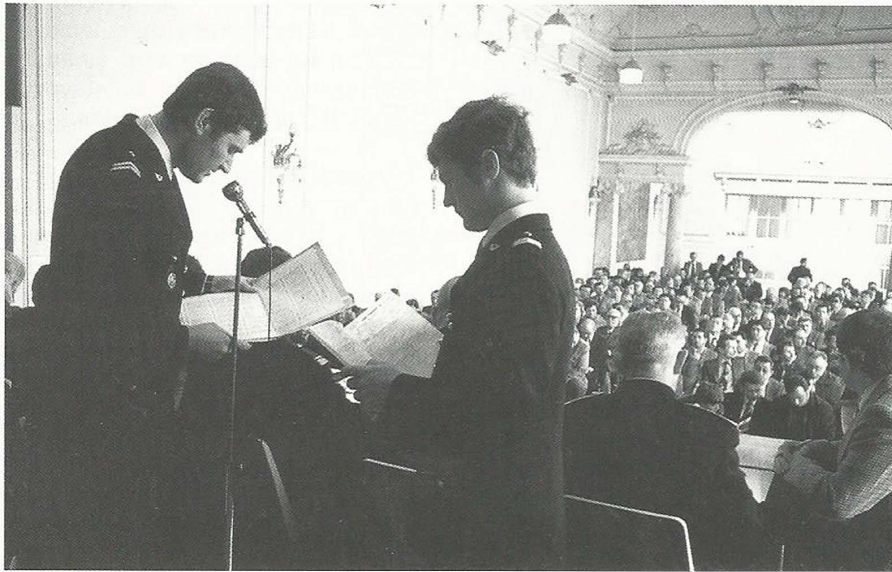
**TENDRON Gérard**, Sylviculture et aménagement, *La Voix de la Forêt 1985/2*.

1) Le **Cahier des Clauses Communes** (CCC pour les initiés) comporte 12 pages. Il ne nous semble pas utile de publier ici tout ce qu'il comporte. Les parties susceptibles d'intéresser nos lecteurs ont été citées au cours de l'article. Néanmoins une photocopie des 12 pages peut être fournie, sur demande, aux personnes que ce sujet intéresse. A titre d'exemple, ci joint photocopie concernant l'un des 156 lots proposés au public en l'année 2004, pour toute l'Île de France.



Les ventes des coupes de bois vues par un membre des AFF

## Nostalgie, quand tu nous tiens...



Théâtre de Fontainebleau

Photo ONF

**C**ela se passait du temps où les enchères se pratiquaient avec la méthode des enchères descendantes.

Les acteurs :

- Le chef du service départemental qui annonçait le numéro de l'article.

- Le préfet qui se charge de représenter le gouvernement.

- Un forestier, simple responsable d'un triage, annonçait d'une voix forte le numéro de la parcelle, et le nom du canton.

- Le forestier-aboyeur de service, traditionnellement, était Jean Prigent, basé à la maison forestière de Bois-le-Roi.

Quel plaisir d'entendre les noms des cantons ! Quelle poésie ! Les ventes Lopinot, les Ventes à la Reine, la Table du Roi, Le Coulant, les Ventes à Galène, Érables et Déluges, Le Nid du Corbeau, Trappe-Charrette, Queue de Vache, les Béorlots, Le Clos du Roi, les Tapisseries, La Grande Vallée, les Ventes Nicolas, Le Rocher des Princes, La Pointe d'Irai, la Mare de By, la Plaine du Fort des Moulins, la Butte à Guay, Courbuissou, les Écouettes, les Vieux Rayons... etc. Pour chaque article, le responsable départemental faisait parvenir au forestier-aboyeur un papier sur lequel était inscrit la mise à prix.

Exemple 350.000. Prigent prenait son souffle, et récitait à haute et intelligible voix : 350.000, 345.000, 340.000, 335.000, 330.000, 325.000, 320.000, 315.000, 310.000, 305.000, 300.000, 295.000 etc. Sa litanie était brusquement interrompue par un cri, dans la salle "**PRENDS**". Ou encore, par le mot "**RETIRÉ**" prononcé par le chef du service départemental. L'office ne désirait pas vendre son (précieux) bois à un prix aussi bas.

Mais ce paisible déroulement était (très rarement) transformé en séance de Grand Guignol. L'Office avait fixé une mise à prix, sans se rendre compte que, dans le lot, il y avait des chênes capables de fournir du bois de tranchage, ou des merrains (voir votre dictionnaire : les merrains servent à fabriquer des tonneaux). Dès la mise à prix annoncée, un ou plusieurs "Prends" retentissaient. Prigent pouvait se reposer un bon bout de temps. Consternation à la tribune des officiels ! Les acheteurs étaient plus malins que les ingénieurs des Eaux et Forêts ! Et ensuite, comment savoir qui avait, le premier, crié ? La séance étant enregistrée sur magnétophone, on rembobinait pour pouvoir écouter à nouveau. Mais la confusion durait toujours.

Que faire ? Tirage au sort ? À la courte-paille ? Il y avait toujours des mécontents...

L'adjudication de chaque article se termine, encore maintenant, par le Préfet, ou le sous préfet, qui officiellement, annonce le résultat. "L'article N° ...123... est attribué à la Société ...ABCD... pour la somme de ...456....euros". Le personnel de l'Office, au bout de la tribune, comptables ou secrétaires, enregistre l'événement.

Maintenant, on ne cite plus le nom des cantons. Il n'y a plus d'enchères, puisque les ventes se font par soumission. On ne crie plus, on écrit sur un papier, transmis à la main à la tribune. Bientôt, on se servira de claviers et d'un ordinateur. On veut gagner du temps. C'est le progrès.

La tradition voulait, et veut toujours, que, la vente terminée, on se retrouve au buffet, aux frais de l'Office. On commente les événements. On retrouve des gens qu'on connaît. On grignote. On parle (beaucoup). On lève le coude ensemble...

Dans la foulée (nostalgique) des ventes aux enchères descendantes, sur cette photo, deux forestiers, revêtus de leurs uniformes d'époque, se relaient pour la lecture de la litanie des chiffres (descendants). La scène se passait dans l'ancien théâtre de Fontainebleau. Ceci jusqu'en 1988. En 1989, changement de décor : la jeune Maison dans la Vallée a été utilisée pour la première fois.

*Remerciements : l'auteur remercie vivement Pierre-Pascal Perraud, technicien forestier, responsable du Centre d'Initiation à la Forêt, grâce auquel beaucoup de choses ont été comprises et (même) retenues.*

*Un grand merci aussi au Directeur de l'Agence Départementale de Seine-et-Marne, Jean Marc Gougis, auquel le projet a été soumis. Grâce à ses observations, bien des maladresses ont pu être évitées.*

